

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 1^{er} août 2016 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Dolorès Bouchard et Suzanne Tremblay et les conseillers messieurs Marius Côté, Alain Jean et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Étaient aussi présents monsieur Martin Perron, Directeur général/secrétaire-trésorier et madame Maryse Aubut, agente de communication agissant à titre de secrétaire. Était absent : monsieur Dave Pigeon. 38 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 20H05

201608-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201608-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 JUIN ET DU 4 JUILLET 2016

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté, avec dispense de lecture. Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2016 soit aussi adopté avec dispense de lecture.

201608-03 CORRESPONDANCE

Le directeur-général/secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil copie de la correspondance.

201608-04 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 370, 3^E RANG OUEST POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE DANS LA COUR AVANT

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
CONSIDÉRANT que la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure;
CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est situé approximativement au milieu du terrain;
CONSIDÉRANT qu'il y a une forte pente à partir du milieu de la maison jusqu'au lac;
CONSIDÉRANT que le propriétaire pourrait revoir les dimensions et l'angle d'implantation de son bâtiment accessoire;
CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas pris en compte l'implantation d'une remise lorsqu'il a fait construire sa maison en 2015;
CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation ne causerait pas de préjudice sérieux au requérant;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que la demande de construction d'une remise dans la cour avant soit refusée.

**201608-05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 115, 1^{RE} RUE
POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT que la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure;
CONSIDÉRANT que le requérant est de bonne foi;
CONSIDÉRANT que le projet respecte les autres normes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;
CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation causerait un préjudice sérieux au requérant;
CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé dans l'aire patrimoniale de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la demande d'agrandissement dans une proportion de 53% du bâtiment principal soit autorisée lorsque le règlement municipal exige 40% en zone patrimoniale.

**201608-06 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE UN USAGE DANS UNE
ZONE**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard que la Municipalité donne un avis de motion pour l'adoption d'une modification au règlement de zonage lors d'une séance ultérieure afin d'inclure le sous-groupe d'usage « Transport et communication » dans la zone Cm-110 dans le but d'accueillir un service ambulancier sur son territoire.

**201608-07 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE UN USAGE
DANS UNE ZONE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT que l'usage « Bâtiment et stationnement pour ambulance » n'est pas permis dans la zone « Cm-110 »;
CONSIDÉRANT que la compagnie CAMBI a fait une demande de changement au règlement en bonne et due forme;
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1^{er} août 2016.

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 490 -16 et s'intitule « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'inclure un usage dans une zone ».

Usage de service ambulancier dans une zone commerciale

2. La grille des spécifications du secteur du périmètre d'urbanisation est modifiée. La modification consiste à inclure le sous-groupe d'usage intitulé « Transport des personnes et des marchandises » dans la zone « Cm-110 ».

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**201608-08 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE
CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉROGATION
MINEURE AFIN D'ENCHANGER LES DISPOSITIONS**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay que la Municipalité donne un avis de motion sur les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure et sur les frais encourus pour le dépôt d'une demande de 300\$ lors d'une séance ultérieure.

201608-09 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DECONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CERTIFICATS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2-16

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard que la Municipalité donne un avis de motion sur le règlement relatif à l'émission de permis et de certificats lors d'une séance ultérieure afin de remplacer le 5^e paragraphe du premier alinéa de la section « Exceptions » et de modifier le 10^e paragraphe.

201608-10 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2-16

Il est proposé par monsieur Marius Côté que la Municipalité donne un avis de motion lors d'une séance ultérieure concernant la modification de la marge de recul, l'emprise d'un chemin d'accès et d'une aire de travail temporaire, sur la protection des érablières et sur les normes applicables aux bruits routiers le long de la route 132.

201607-11 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DECONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2-16

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay que la Municipalité donne un avis de motion lors d'une séance ultérieure sur l'usage industriel en zone agricole.

201607-12 CROIX-ROUGE CANADIENNE – SIGNATAIRE DEL'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne de Services aux sinistrés le 5 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal désigne le maire, Marnie Perreault, et le directeur général/secrétaire-trésorier, Martin Perron, à titre de signataires pour cette entente.

201608-13 ACHAT D'UN SURPRESSEUR À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de posséder deux surpresseurs fonctionnels en cas de bris de l'un d'eux;
CONSIDÉRANT que le surpresseur et le moteur déjà en notre possession datent de 1995 et sont en fin de vie utile;
CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été réalisé par l'entreprise partenaire Écol-Eau et que deux fournisseurs ont soumissionné;
CONSIDÉRANT que le processus d'octroi de contrat a été respecté;
CONSIDÉRANT qu'un surpresseur et un moteur reconditionnés ont une durée de vie aléatoire;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que l'achat à neuf d'un surpresseur et d'un moteur de l'entreprise Gaétan Bolduc & Associés inc. au montant de 13 289,75\$ (taxes en sus) soit autorisé.

201608-14 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DÉPÔT DE REDDITION DE COMPTES AUMINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 123 477\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015;
ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;
ATTENDU que la firme comptable Malette présente le dépôt de la reddition de comptes signifié dans l'Annexe B dûment complétée.

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

201608-15 NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que madame Suzanne Tremblay soit désignée maire-suppléant durant la période du 1^{er} août au 7 novembre 2016.

201608-16 DÉPÔT DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE RÉVISÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – PROJET DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité prépare depuis plusieurs années un projet de mise aux normes de l'eau potable et qu'elle doit s'assurer de distribuer une eau potable de qualité conforme aux normes du règlement sur la qualité de l'eau potable;
CONSIDÉRANT l'étude de mise à niveau des installations d'eau potable réalisée par l'entreprise BPR, révisée et déposée à la Municipalité en juin 2016;
CONSIDÉRANT que le projet est inscrit dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et qu'une aide financière adéquate et majorée sera requise pour permettre à la Municipalité de le réaliser;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu :

Que l'étude préliminaire révisée de la firme BPR datée du 2 juin 2016 soit acceptée;

Que la firme BPR transmette le rapport d'étude préliminaire révisé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de permettre la finalisation de l'analyse technique du projet.

201608-17 NOUVELLE SIGNALISATION DE LIMITES DE VITESSE

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Marius Côté et unanimement résolu qu'une nouvelle signalisation reliée aux limites de vitesse autorisées soit attitrée aux routes de la façon suivante :

- 50 km/h sur tout le 1^{er} rang Ouest;
- 50 km/h sur la Route de la Mer;
- 30 km/h chemin du Lac de la Station.

201608-18 FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 PAR LA FIRME MALETTE

CONSIDÉRANT le passage de trois directeurs généraux durant une période de 19 mois (septembre 2014 à mars 2016);
CONSIDÉRANT que la firme Malette est déjà mandatée depuis des années pour vérifier les états financiers de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'obligation de reddition de comptes à la population selon les normes du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que la firme comptables Malette soit mandatée de s'assurer de mettre les livrescomptables à jour et de faire les conciliations bancaires qui s'imposent pour la fermeture de l'année financière.

201608-19 DEMANDE D'APPUI AU PROJET RIOUX (ARTE TRACTO)

CONSIDÉRANT qu'Arte Tracto a adressé une demande de financement de 6 385\$ au Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette pour le « Projet Rioux 2016 »;

CONSIDÉRANT que le projet est une action de médiation culturelle et de contacts avec le patrimoine bâti qui vient enrichir l'offre touristique locale et alimenter la vitalité culturelle;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Fabien donne son appui au « Projet Rioux 2016 » pour sa demande de financement de 6 385\$ au Fonds de développement rural.

201608-20 DEMANDE D'APPUI ET D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'UN COFFRE « PRÊT À JOUER WIXX » DE L'ORGANISME MOBILIS@CTION

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que la Municipalité appuie la demande d'aide financière de l'organisme Mobilis@ction à la Société de promotion économique de Rimouski pour le projet d'un coffre « Prêt à jouer WIXX » de l'ordre de 908 \$, en plus d'une contribution en nature de 150\$ pour la conception du coffre.

201608-21 DEMANDE D'APPROBATION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MOISSON 2016 – 10 SEPTEMBRE

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que la Municipalité mandate Mélanie Voyer, responsable à la vie communautaire, à organiser la première édition de la Fête de la moisson, le 10 septembre 2016, et ce, en lui octroyant le budget demandé, soit un montant de 300\$. Pour cette occasion, les organismes et la population seront invités à s'impliquer activement.

201608-22 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE DE ST-FABIEN

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu qu'une participation financière de l'ordre de 300\$ soit octroyée dans le cadre du brunch annuel de la Fabrique de St-Fabien qui se tiendra le dimanche 18 septembre 2016 à la Salle Desjardins du Pavillon des loisirs. La location de la salle est offerte gratuitement (exceptionnellement et sujet à changement selon la grille de tarification en voie d'approbation). Les frais de ménage seront à la charge de l'organisme et s'élèveront à 30\$.

201608-23 DISTRIBUTION DE COMPOST LE 17 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la popularité de la première distribution de compost le 21 mai 2016;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que la Municipalité distribue gratuitement aux citoyennes et citoyens du compost le samedi 17 septembre 2016, entre 8h et 12h. La quantité est

limitée à un bac brun par personne. Les membres du Conseil seront présents pour l'occasion.

201608-24 PROPOSITION D'ACHAT DES ANCIENNES BAIES VITRÉES DU COLISÉE FINANCIÈRE SUN LIFE

Reporté à une séance ultérieure.

201608-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SAINT-FABIEN

CONSIDÉRANT la grille de tarification de location de la salle du Pavillon des loisirs;
CONSIDÉRANT que la Municipalité veut offrir un service juste, équitable et de qualité en matière de loisirs;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que la location de la salle soit offerte gratuitement (exceptionnellement et sujet à changement selon la grille de tarification en voie d'approbation). Les frais de ménage seront à la charge de l'organisme et s'élèveront à 30\$.

201608-26 DEMANDE D'IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE GALA AMATEUR 2016

CONSIDÉRANT la grille de tarification de location de la salle du Pavillon des loisirs;
CONSIDÉRANT que la Municipalité veut offrir un service juste, équitable et de qualité en matière de loisirs;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que la location de la salle soit offerte gratuitement (exceptionnellement et sujet à changement selon la grille de tarification en voie d'approbation). Les frais de ménage seront à la charge de l'organisme et s'élèveront à 30\$.

201608-27 DEMANDE D'IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2016

CONSIDÉRANT la grille de tarification de location de la salle du Pavillon des loisirs;
CONSIDÉRANT que la Municipalité veut offrir un service juste, équitable et de qualité en matière de loisirs;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que la location de la salle soit offerte gratuitement (exceptionnellement et sujet à changement selon la grille de tarification en voie d'approbation). Les frais de ménage seront à la charge de l'organisme et s'élèveront à 30\$.

201608-28 DEMANDE D'UTILISATION D'UN ESPACE ASPHALTÉ DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL PAR PRO-ALGUES MARINE

CONSIDÉRANT les vérifications légales et de nuisances faites auprès du ministère de la Faune et des Parcs, de la Sécurité publique, du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ainsi que de la réglementation municipale;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que la Municipalité refuse le droit d'utiliser une surface de 800 pieds de longueur par 24 pieds de largeur à l'entreprise Pro-Algues Marine pour le séchage d'algues fraîches.

201607-29 ACHAT DE LA SUITE ADOBE

CONSIDÉRANT l'embauche d'une agente de communications;
CONSIDÉRANT le besoin d'autonomie dans la gestion des communications ainsi que le souci d'efficience et de qualité de l'offre de publicité et de promotion;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que l'achat de la Suite ADOBE au montant de 91.19\$/mois ou 1 094.28\$ annuellement soit adopté. ADOBE permet de concevoir des affiches, le journal LeFabiennois, de créer et de gérer facilement les documents PDF et d'utiliser Photoshop pour la retouche ou le montage photographique.

201607-30 CHOIX D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT ET D'UNE LICENCE POUR LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que l'un des buts visés par la politique familiale consiste à rendre plus conviviales les visites sur le site web de la Municipalité;
CONSIDÉRANT l'augmentation tarifaire prévue pour la gestion des boîtes courriels par le fournisseur actuel;
CONSIDÉRANT l'importance de l'autonomie de gestion du site web;
CONSIDÉRANT que la migration d'un service d'hébergement à l'autre se ferait à coûts nuls (fournisseur précédent : 270\$/annuellement ; Telus : 228\$/annuellement);

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que la Municipalité restructure son site web en se procurant la licence *TownPress* au coût de 64.49\$ et en procédant à la migration de son hébergement vers Telus au coût de 19\$/mois ou 228\$ annuellement.

201607-31 AUTRES SUJETS – GRILLE DE TARIFICATION DE GLACE 2016-2017

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Marius Côté et unanimement résolu que le Conseil adopte la grille de tarification de glace du Pavillon des Loisirs dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

201607-32 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Définition du coffre WIXX;
- Ralentisseur au niveau de la salle de quilles;
- Processus d'embauche du nouveau régisseur d'aréna;
- Chemin vendu à la municipalité en 1975 au bout de la Première Rue Est;
- Poursuite de M. Nault (égout);
- Déconnexion des gouttières domestiques sur le réseau d'égout.

201607-33 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Jean, appuyé par madame Suzanne Tremblay, lèvent la séance à 21h25.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier



TARIFICATION SAISON 2016-2017

Hockey mineur / CPA / Organismes St-Fabien

1 H 00	45.00 \$
1 H 15	56.25 \$
1 H 30	67.50 \$
1 H 45	78.75 \$
2 H 00	90.00 \$

HOCKEY MINEUR EXTÉRIEUR

1 H 00	80.00 \$
1 H 15	100.00 \$
1 H 30	120.00 \$
1 H 45	140.00 \$
2 H 00	160.00 \$

CONTRATS ANNUELS

1H00	120.00 \$
1H15	150.00 \$
1H30	180.00 \$
1H45	210.00 \$
2H00	240.00 \$

CONTRATS SESSION (durée de 3 mois)

1H00	135.00 \$
1H15	168.75 \$
1H30	202.50 \$
1H45	236.25 \$
2H00	270.00 \$

LOCATION RÉSIDANT (avec une preuve de résidence)

1h00	50.00 \$
1h15	62.50 \$
1h30	75.00 \$
1h45	87.50 \$
2h00	100.00 \$

LOCATION NON-RÉSIDENT

1h00	125.00 \$
1h15	156.25 \$
1h30	187.50 \$
1h45	218.75 \$
2h00	250.00 \$

LOCATION TOURNOI

1h00	60.00 \$
1h15	75.00 \$
1h30	90.00 \$
1h45	105.00 \$
2h00	120.00 \$

Pour information, communiquez avec Keven Lagacé, Régisseur sports et loisirs au 418-869-3170

* Les tarifs établis n'incluent pas les taxes